

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

Le 5 juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de CHILLY, dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 00 en salle du conseil municipal de la commune de CHILLY, en séance publique, sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire.

Étaient Présents : Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry, DEGEORGES Guillaume, JOURNET Bertrand, CADDoux Gérard, DEGEORGES Laurent, ARMANINI Hervé, SALEM Christophe, FERNANDEZ Bernard et FAVRE BONVIN Bruno.

et Mesdames COCATRIX Laetitia, BERTHIER Céline, MONOD Gaëlle et DUTOIT Alix.

Étaient absentes et excusées : Mesdames DIDIER Marilyne, BOUILLE Leslie, MAZUY Sabrina et MIRALLES Clara.

Le quorum fixé à 10 participants est atteint puisque le nombre de présents est 15.

Madame Laetitia COCATRIX est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N° 2026-039
ÉLECTION DE CINQ DÉLÉGUÉS ET DE TROIS SUPPLÉANTS, EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026.

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L294 à L295 du Code électoral qui indiquent le mode de scrutin pour les élections sénatoriales ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction du ministère de l'Intérieur INTP2611651C du 06 mai 2026, relatif à la Désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026, indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

Considérant qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs Laurent DEGEORGES, Bertrand JOURNET, FAVRE-BONVIN Bruno et Madame Alix DUTOIT.

Considérant que la désignation des délégués et de leurs suppléants doit se faire conformément aux règles édictées par le Code électoral et les instructions ministérielles ;

Considérant que, conformément aux dispositions légales et aux instructions ministérielles, la liste intitulée « Emmanuel GEORGES » a été dûment déposée, vérifiée et enregistrée par le Bureau électoral, et qu'elle se compose des candidats suivants :

Délégués titulaires :

- M. GEORGES Emmanuel
- Mme COCATRIX Laetitia
- M. JOURNET Bertrand
- Mme BERTHIER Céline
- M. DEGEORGES Laurent



Suppléants :

- Mme BURNET Béatrice
- M.CADDOUX Gérald
- Mme MONOD Gaëlle

Considérant qu'après enregistrement des candidatures il est procédé au vote ;

Considérant qu'après dépouillement, les bulletins trouvés dans l'urne ont permis de constater les résultats suivants :

- a) Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 15 ;
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 0 ;
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 0 ;
- d) Nombre total de suffrages exprimés : 15 ;

Considérant qu'à l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats du scrutin ont permis de constater l'élection des cinq délégués titulaires suivants :

- M. GEORGES Emmanuel - 15 voix
- Mme COCATRIX Laetitia – 15 voix
- M. JOURNET Bertrand – 15 voix
- Mme BERTHIER Céline – 15 voix
- M. DEGEORGES Laurent – 15 voix

Considérant que les trois candidats suivants ont été élus en qualité de suppléants :

- Mme BURNET Béatrice – 15 voix
- M.CADDOUX Gérald – 15 voix
- Mme MONOD Gaëlle – 15 voix

Le Maire proclame élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, les cinq conseillers municipaux suivants :

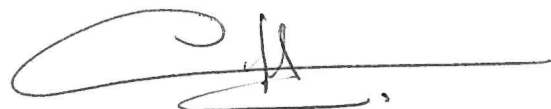
- M. GEORGES Emmanuel – délégué titulaire
- Mme COCATRIX Laetitia - déléguée titulaire
- M. JOURNET Bertrand – délégué titulaire
- Mme BERTHIER Céline – déléguée titulaire
- M. DEGEORGES Laurent – délégué titulaire

Sont également proclamés élus, en qualité de suppléants :

- Mme BURNET Béatrice – suppléante
- M.CADDOUX Gérald – suppléant
- Mme MONOD Gaëlle – suppléante

Monsieur le Maire clôture la séance à 20h13 .

La secrétaire de séance,
Mme Laetitia COCATRIX



À CHILLY,
Le 05/06/2026.

Le Maire
M. Emmanuel GEORGES

